

moto n'Go

PROCÉDURE D'ÉVALUATION PERMIS CE



Moto N'go – SAS au capital de 5 000 € euros
L'angle du Chemin de la Noue Rousseau – Le Plessis Paté – 07 70 14 02 23
motongo91@gmail.com – SIRET : 903 445 021 00012
APE : 8553Z - Agrément préfectoral : E2109100300

PROCÉDURE D'ÉVALUATION PERMIS CE

❖ MODALITÉS D'ÉVALUATION THÉORIQUE

Les stagiaires réalisent des tests quotidiens sur les thèmes abordés. Ils disposent d'un espace d'entraînement et de révision sur une plateforme dédiée EDISER.

Un examen blanc est effectué à la fin du module 2.

Deux cas de figures peuvent alors se présenter :

- L'élève maîtrise les modules de théorie poids lourds et la pratique hors circulation. Nous lui proposons donc une place pour se présenter à l'examen,
- L'élève a des résultats que nous jugeons insuffisants. Nous l'invitons à retravailler tout ou partie des thèmes abordés sur la semaine 3 de sa formation.

Pour l'examen, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité. Il devra satisfaire les exigences d'âge, être enregistré auprès de la préfecture et disposer de son numéro NEPH.

❖ MODALITÉS D'ÉVALUATION PRATIQUE

A la fin de chaque leçon, le moniteur partage un bilan oral avec le stagiaire qui est reporté sur le livret personnel d'apprentissage

Ce dossier est consultable par le stagiaire et l'équipe pédagogique. Il permet de mesurer l'évolution des connaissances et des compétences du stagiaire.

Un examen blanc est effectué lors du module 4, à la fin de la formation.

Deux cas de figures peuvent alors se présenter :

- L'élève maîtrise le module de la conduite en circulation. Nous lui proposons donc une place pour se présenter à l'examen,
- L'élève a des résultats que nous jugeons insuffisants. Nous l'invitons à retravailler tout ou partie des thèmes abordés sur la semaine 4 de sa formation. La formation est donc prolongée sur une 4^{ème} semaine de formation.

Pour l'examen, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité. Il devra satisfaire les exigences d'âge, être enregistré auprès de la préfecture et disposer de son numéro NEPH.

❖ *ITEMS ÉVALUÉS POUR L'ÉVALUATION PRATIQUE*

- Respect du code de la route ;
- Peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers des voies publiques ;
- Prend en compte les spécificités de la conduite d'un véhicule lourd ;
- Maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule ;
- Est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.